PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-Préfecture de Saint-Omer

Sous préfecture de Saint-Omer
Pôle Développement économique et durable
Affaire suivie par : Noémie HOLVOET
03 21 11 12 58
noemie.holvoet@pas-de-calais.gouv.fr

Saint-Omer, le 27/10/2026

Compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2026
Comité de Suivi de Site (CSS) d'EQIOM

Présents :

- Mme PAGÈS, sous-préfète de Saint-Omer ;
- M. LENTIEUL, représentant de la DREAL ;
- Mme POULNAIS, Inspectrice DREAL ;
- Mme GALLIEN, DREETS ;
- Mme VIRETTE, DREETS ;
- Mme BERQUEZ, mairie de Lumbres ;
- M.LELIEVRE,commune de Lumbres ;
- M. GUCHE, adjoint au maire, commune de Lumbres ;
- M. DUVIVIER, département du Pas-de-Calais / Audomarois
- M.CODRON, EQIOM ;
- Mme. DELAISSE, EQIOM ;
- Mme MAGNIER, résidente de Lumbres ;
- Mme MOREAU, résidente de Lumbres ;
- M. MONBAILLY, EQIOM ;
- M. ALLOUCHERIE, SDIS 62 ;
- M. DEMESSINE, SDIS 62 ;
- M. LEFRANCOIS, SPPPI ;
- M. BIZOUX, nouvelle presse ;
- M . DELATTE, Elnes ;

Excusés :

- Mme GANAYE, association APNSE ;
- M.GAVELLE ;
- M. LEROY, CD62 ;
- M. PRUVOST, CCPL ;
- M. PACAULT, DREAL ;
- M. le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Le SRERS ;

Mme la sous-préfète de Saint-Omer, remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à la CSS d'EQIOM et rappelle l'ordre du jour :

- Informations générales
- Validation du compte rendu de la réunion du 3 juin 2025 ;
- Bilan 2025 de la DREAL et des objectifs 2026 ;
- Bilan EQIOM 2025 ;
- Aménagements au pourtour du site ;
- Plan particulier d'intervention ;
- Questions diverses.

1. Informations générales

L'arrêté préfectoral portant modification et renouvellement de la CSS d'EQIOM est consultable sur le site : https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2026/09/ap-du-08-09-2026.pdf

Les communes sont invitées à communiquer davantage sur l'existence de la CSS et sur ses objectifs, notamment dans leur journal communal ou sur les réseaux sociaux, en précisant qu'il y a des modalités d'inscription pour y participer.

Il est également important de veiller à ce que chaque collège de la CSS soit représenté.

Concernant la prise en compte de l'usine dans le plan communal de sauvegarde (PSC) et le plan intercommunal de sauvegarde, il est souhaité qu'une fiche spécifique soit consacrée à l'alerte et à la gestion des événements susceptibles d'affecter le site industriel, compte tenu de son classement seuil haut.

En l'absence de question, Mme la sous-préfète passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. Validation du compte-rendu de la réunion du 3 juin 2025

La dernière réunion de la CSS d'EQIOM s'est tenue le 3 juin 2025, le compte est validé à l'unanimité.

https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2025/09/cr-css-eqiom-3-06-25.pdf

En l'absence de question, Mme la sous-préfète passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. Bilan 2025 de la DREAL et des objectifs 2026

Dans un premier temps, Mme POULNAIS évoque les grandes actions de l'inspection de l'environnement des installations classées pour la protection de l'environnement en 2025 puis présente les objectifs 2026.

Dans un deuxième temps M. LENTIEUL présente le bilan des inspections menées en 2025 sur le site D'EQIOM.
Il est précisé que les inspections des sites industriels sont organisées selon un programme national qui fixe la fréquence des contrôles en fonction du niveau de risque et des thématiques à surveiller.

https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2026/03/css-bilan-dreal-2025-objectifs-2026-3.pdf

En l'absence de question, Mme la sous-préfète passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. Bilan EQIOM 2025

M. COULON et Mme DELAISSE présente le bilan d'activité de 2025 pour l'entreprise EQIOM.

https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2026/09/presentations-compilees-eqiom-2026-1.pdf

Il est suggéré de renforcer la communication avec la commune en amont des travaux importants susceptibles de générer des nuisances, afin qu'elle puisse informer les riverains de manière préventive et ainsi limiter les interrogations ou plaintes.

Une nuisance sonore est signalée, elle est en particulier ressentie la nuit lorsque les fenêtres sont ouvertes. Des bruits réguliers d'alarmes ont également été entendus. Ces bruits correspondent aux essais périodiques habituels ainsi qu'à la mise en marche d'une installation afin de prévenir les collaborateurs et de prévenir de tout risque d'accident.

Les emplacements des capteurs sonores resteront inchangés fin de comparer les mesures dans le temps.

Concernant les retombées de poussières, la 4ème jauge de mesure a été ajoutée dans le cadre du démarrage du projet K6, elle sera donc opérationnelle à partir de 2026. Une augmentation de poussière a été constatée, elle est probablement liée à une année particulièrement sèche, favorisant l'envol et la dispersion des poussières.

Avec le démarrage du K6, un nouveau plan de surveillance environnementale, validé par l'ARS va être mis en place, il prévoit notamment des mesures complémentaires portant sur les poussières fines PM2,5 et les NOX, ainsi que d'autres suivis environnementaux.

Le projet du captage du CO2 est évoqué, les aspects techniques et les autorisations nécessaires à sa réalisation sont considérées comme maîtrisés.

Sur le plan administratif le projet est également présenté comme particulièrement abouti puis l'ensemble des autorisations nécessaires a été obtenu.

Le principal enjeu du projet de captage transport et stockage du CO2 est lié à son coût. En raison du coût élevé du CO2, le calendrier du projet est décalé. La mise en service serait attendue après 2030.

Le nouveau procédé K6 devrait permettre de réduire d'environ 50 % la consommation d'eau du site. Les anciens fours 4 et 5 fonctionnaient selon un procédé par voie humide.

En l'absence de question, Mme la sous-préfète passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Aménagements au pourtour du site

Le principal projet identifié reste celui de l'entrée de la ville et de la route départementale, destiné à faciliter les manœuvres et le croisement des poids lourds.

Pour le moment, aucun autre projet est en cours, les difficultés foncières avec la SNCF bloquent l'avancement de plusieurs projets. Il est proposé de reprendre contact avec la SNCF, non pas pour imposer la cession du terrain, mais pour faciliter les échanges et déterminer si la situation est définitivement bloquée ou si les discussions peuvent reprendre.

En l'absence de question, Mme la sous-préfète passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Plan particulier d'intervention (PPI)

Le PPI est mis en place lorsqu'un accident industriel est susceptible d'avoir des conséquences au-delà des limites du site et d'affecter les populations environnantes.

En l'absence de question, Mme la sous-préfète passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Questions diverses

Une nouvelle campagne d'information sur les risques industriels est prévue pour la période 2027-2031. Elle aura pour objectif de mieux informer les populations vivant à proximité des sites industriels sur les risques spécifiques et les comportements à adopter.

Des inquiétudes sont évoquées au sujet du devenir du four et des installations pendant la période d'arrêt ou de report du projet, l'impact esthétique du site et la crainte d'une installation non utilisée ou en attente sont mis en avant. Il est précisé que les travaux d'intégration paysagère sont maintenus malgré l'évolution du calendrier des autres projets.

Une question est posée sur l'emplacement des stations 1 et 4. La station 1 se trouve à l'extrémité de la carrière et la station 4 se trouve à Balinghem.

Il est demandé si l'entreprise teste la capacité des agents de permanence ou d'astreinte à répondre présent, en effet le site dispose de services d'astreinte régulièrement sollicités aussi bien pour les besoins de maintenance que pour la prise de décision en dehors des horaires habituels.

En l'absence d'autre question et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la sous-préfète remercie les membres de la commission et lève la séance.

La sous-préfète

Sophie Pagès